

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

(cahier détachable à conserver)

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) DÉTERMINE, EN FONCTION DES RISQUES CONNUS, LES MESURES IMMÉDIATES DE SAUVEGARDE ET DE PROTECTION DES PERSONNES. IL FIXE, À L'ÉCHELON COMMUNAL, L'ORGANISATION NÉCESSAIRE À LA DIFFUSION DE L'ALERTE ET DES CONSIGNES. LA MISE EN ŒUVRE DU PCS RELÈVE DU MAIRE, SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE, EN COHÉRENCE AVEC LES PLANS DE SECOURS DÉPARTEMENTAUX ÉTABLIS PAR LE PRÉFET.

LES RISQUES IDENTIFIÉS SUR LA COMMUNE SONT TRÈS DIVERS :

- risques naturels : feu de forêt, inondation,
- risques technologiques : industriel, transport de matières dangereuses,
- risques spécifiques : rupture du pont canal Philippe Lamour, risque nucléaire, chute d'aéronef.

RISQUE DE FEU DE FORÊT



Avec ses espaces boisés répertoriés et ses vastes terres agricoles, Saint-Gilles est considérée comme zone à risques.

ACTIONS DE PRÉVENTION MISES EN PLACE :

- arrêté préfectoral n° 2010-117-5 relatif à l'emploi du feu,
- arrêté préfectoral n° 2010-117-6 relatif au débroussaillage réglementaire,
- identification des parcelles à débroussailler,
- constats d'infraction par la police municipale,
- courrier aux propriétaires en infraction et mise en demeure de débroussailler,
- intervention d'une entreprise avec facturation au propriétaire,
- moyens de surveillance particuliers pendant les périodes à risque.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ :

Avant : informez vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde. Débroussailliez chaque année avant le 15 avril, puis aussi souvent que nécessaire. Vérifiez l'état des fermetures et des toitures. Prévoyez des moyens de lutte (point d'eau, matériel). Repérez et faites connaître les chemins d'évacuation.

Le feu arrive : ouvrez le portail pour les secours. Arrosez le bâtiment, puis rentrez les tuyaux d'arrosage. Fermez le gaz, éloignez les bouteilles extérieures, coupez les aérations et ventilations.

Le feu est à votre porte : entrez dans le bâtiment le plus proche. Fermez volets, portes et fenêtres pour éviter tout appel d'air. Bouchez toutes les entrées d'air avec des chiffons mouillés. Respirez à travers un linge humide. En voiture, gagnez une clairière et allumez vos phares pour être repéré.

Après : ne ressortez qu'avec des vêtements et chaussures qui protègent du feu (coton, cuir). Eteignez les foyers résiduels. Informez vous de la santé de vos voisins.

RISQUE INONDATION

Compte tenu de sa situation géographique, la commune est soumise à deux types de risque :

- inondation de plaine (lente), liée à la présence du petit Rhône,
- risque torrentiel, suite au ruissellement des eaux en provenance des bassins versants (Combes de la Belle, des Arnavès, de la Font d'Angas et de la Pimpoune).

ACTIONS DE PRÉVENTION MISES EN PLACE :

- surveillance des digues (SYMADREM),
- aménagement de bassins de rétention,
- entretien des axes d'écoulement de l'eau,
- convention d'assistance pour l'aide à la décision avec la société Prédic.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ :

Avant : mettez les produits au sec. Amarrez les cuves.
Utilisez les martelières.

Pendant : coupez gaz et électricité. Montez dans les étages. Ne tentez pas de vous déplacer dans les rues de la ville. Ne vous enfermez pas dans un véhicule.

Après : ne rétablissez l'électricité que sur des installations sèches. Dans la rue, attention aux bouches d'égout. Informez vous de la santé de vos voisins.



RISQUE INDUSTRIEL

2 sites sont concernés sur la commune :

- la société DEULEP (rectification, déshydratation et stockage d'alcool éthylique),
- la société DE SANGOSSE (stockage de produits agro pharmaceutiques).

Les conséquences d'un accident sur l'un de ces sites seraient l'incendie, l'explosion et/ou la dispersion dans l'atmosphère de produits dangereux.

Si l'alerte était donnée : restez chez vous ou entrez dans le bâtiment le plus proche. Calfeutrez portes et fenêtres.





RISQUE NUCLÉAIRE

La Préfecture a mis en place un plan de gestion et de distribution de comprimés d'iode.

Dès l'alerte : rendez-vous au point de distribution dont vous dépendez (une personne majeure par foyer). Il s'agit du bureau de vote auprès duquel vous êtes inscrit. Les non inscrits se rendront à la halle Chouleur, avenue des Arnavès. Les enfants seront traités dans leur établissement scolaire s'il est en fonction au moment de l'alerte. Rentrez chez vous et prenez la dose d'iode qui vous a été remise. Fermez portes et fenêtres. Arrêtez les ventilations.

RISQUE DE CHUTE D'AERONEF

L'aéroport est situé pour 9/10^{ème} sur la commune de Saint-Gilles. Les conséquences d'un accident seraient l'incendie, l'explosion, la dispersion dans l'environnement de produits dangereux. Elles peuvent être conjointes.

Si l'alerte était donnée : restez chez vous ou entrez dans le bâtiment le plus proche. Calfeutrez portes et fenêtres. Eloignez vous. Ne vous enfermez jamais dans une voiture.

RISQUE DE RUPTURE DU CANAL PHILIPPE LAMOUR

La probabilité en est très faible, mais elle se traduirait par une onde de submersion qui traverserait la ville du nord au sud.

Si l'alerte était donnée : coupez gaz et électricité. Montez dans les étages ou sur les hauteurs.



RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

La commune est soumise à ce risque par voie routière, fluviale, aérienne et par réseau enterré (gazoduc au nord du territoire et oléoduc au centre).

Si l'alerte était donnée : restez chez vous ou entrez dans le bâtiment le plus proche. Calfeutrez portes et fenêtres.

DANS TOUS LES CAS

- suivez les instructions données par les autorités et les secours,
- n'allez pas chercher vos enfants à l'école,
- n'encombrez pas les lignes téléphoniques,
- écoutez France Bleu Gard Lozère : 99.5 mhz,
- mettez vous à l'abri ,
- en cas de risque d'incendie et/ou d'explosion, ne fumez pas, ne provoquez ni flamme ni étincelle, coupez l'électricité et le gaz.

CONSIGNES PERMANENTES

NUMÉROS UTILES :

Mairie de Saint-Gilles	04 66 87 78 00
Mairie – Direction des services techniques	04 66 87 78 01
Mairie – Police municipale	04 66 87 31 44

Aide médicale d'urgence	15
Gendarmerie nationale	17
Gendarmerie – brigade locale	04 66 87 10 00
Sapeurs pompiers	18
Sapeurs pompiers – centre de secours local	04 66 87 77 00
Toutes urgences	112

Urgence ErDF	0 810 333 030
Urgence GrDF	0 810 433 030
Service des eaux	0 811 900 500

DÉCLENCHEMENT DE L'ALERTE :

- par véhicule équipé d'un haut parleur,
- par message téléphonique (les personnes désirant bénéficier de ces services sont invitées à déposer leurs coordonnées au secrétariat des services techniques),
- par sirène : elle émet un signal prolongé, modulé, en 3 séquences espacées de 5 secondes. La fin de l'alerte est également annoncée par un signal continu de 30 secondes.